



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4143

Approbation d'une convention de partenariat culturel entre le Musée national du Hangeul (République de Corée) et le Musée de l'imprimerie et de la communication graphique

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018
DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/4143 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LE MUSEE NATIONAL DU HANGEUL (REPUBLIQUE DE COREE) ET LE MUSEE DE L'IMPRIMERIE ET DE LA COMMUNICATION GRAPHIQUE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le national Hangeul Museum de Seoul, qui a ouvert en 2014, met en avant l'alphabet coréen, considéré comme le principal apport culturel coréen à la civilisation mondiale, son histoire, ainsi que son développement et son utilisation dans la société coréenne actuelle.

Ce musée a une place primordiale dans le tissu d'institutions patrimoniales du pays.

La Corée, à l'origine du premier texte imprimé par des caractères mobiles et le national Hangeul Museum font véritablement écho aux collections du Musée de l'imprimerie ainsi qu'à ses projets culturels : expositions sur des sujets contemporains et sociétaux, liens avec des artistes locaux et internationaux, rôle de l'écriture et de la typographie dans le développement des civilisations.

Souhaitant favoriser les échanges, le national Hangeul Museum et le Musée de l'imprimerie et de la communication graphique se sont rapprochés pour développer des partenariats futurs, fondés sur l'échange de pratiques et la possibilité d'imaginer des projets communs, soit en termes d'exposition, soit en termes de visites professionnelles.

Par ailleurs, la création en octobre 2018, d'une association internationale des Musées de l'imprimerie (IAPM) en Corée, donne un contexte favorable à cette collaboration institutionnelle et laisse entrevoir de réelles possibilités d'échanges dans les années à venir, le Musée de l'imprimerie de Lyon étant un membre fondateur de l'association européenne des Musées de l'imprimerie (AEPM), et est à ce titre un des principaux interlocuteurs de cette nouvelle organisation internationale et de la dynamique initiée par la Corée du Sud.

La convention de partenariat jointe au présent rapport détermine la portée et l'étendue de la collaboration entre les deux institutions.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- La convention de partenariat culturel établie entre le Musée national de Hangeul et la ville de Lyon/Musée de l'imprimerie et de la communication graphique est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER